



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2023
COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juin à vingt-heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

Etaient présents :

BORGEOT Michel, M BOUREILLE Patrick, FLEURY Luc, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, GRAS Nathalie, FORTIN Séverine, MAUPAS Bruno, TUPINIER Adeline, ROYER Catherine, VUILLARD Jean-Thomas, WEISS Romy

En exercice	13
Présents	12
Pouvoirs	1
Votants	13

Absente excusée : PACAUD Christelle a donné procuration à Mme GAROT Marie-Françoise

Quorum : 7

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M VUILLARD Jean-Thomas, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation : 13/06/2023

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance précédente,
- Devis MGTA,
- Devis Bresse CPL,
- Devis chaises école,
- Devis construction Brusson,
- Demande avis DP,
- Communications et questions diverses.

Il est utilisé un vote à scrutin public

Mme le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h30, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal du conseil municipal du 20 juin 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du conseil municipal du 20 juin 2023

Vote : 13 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

DEVIS MGTA

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'un devis a été demandé à la société MGTA pour la viabilisation de la baignade.

Le montant de ce devis s'élève à la somme de 1894€ HT soit 2272.80€ TTC.

Une participation de 50% sera demandé à BRESSE NORD INTERCOM'

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de MGTA pour 2272.80€ TTC

DIT qu'une participation de 50% sera demandée à BRESSE NORD INTERCOM'

CHARGE Mme le Maire de signer le devis

Vote : 13 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

DEVIS BRESSE CPL

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé à BRESSE CPL pour changer le meuble sous-évier de la cuisine du logement 6 et pour des mitigeurs pour les logements 4 et 6.

Le montant du devis s'élève à la somme de 1223.20€ ttc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le devis de BRESSE CPL pour un montant de 1223.20€ TTC

CHARGE Mme le Maire de le signer,

Vote : 13 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

DEVIS CHAISES ECOLES

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé à MANUTAN COLLECTIVITES pour l'acquisition de chaises pour l'école de La Chapelle-Saint-Sauveur,

Le montant du devis s'élève à la somme de 260.40€ ttc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le devis de MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 260.40€TTC

CHARGE Mme le Maire de le signer,

DEVIS CONSTRUCTION BRUSSON

Suite à des travaux complémentaires, il convient de valider le devis et la facture de Construction Brusson d'un montant de 1197€ TTC.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres,
Le conseil municipal,
ACCEPTE le devis d'un montant de 1197€ HT
ACCEPTE la facture du même montant,

Vote : 12 voix pour
0 Voix contre
1 abstention

**DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA CREATION D'UNE
AIRE D'ACCUEIL POUR 5 CAMPING CARS SUR UN TERRAIN PRIVE**

Mme le Maire informe le conseil municipal que M et MME JEUNIER ont déposé une demande de travaux pour la création d'une aire d'accueil de 5 camping-cars sur leur terrain situé 636 route du Bourgneuf, sur la parcelle cadastrée f826,
Après avoir exposé leur projet, Mme le Maire indique au conseil municipal, qu'il doit donner son avis sur la création de cette aire d'accueil de camping-cars.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE que ce projet d'autorisation de déclaration préalable puisse être instruit favorablement,

Considérant que

C'est de l'intérêt de la commune :

Le projet d'installation d'une aire camping-cars est un intérêt économique avéré pour la commune, (fréquentations accrues des commerces situés sur la commune (boulangerie, restaurant...))

-qu'il est très important de conserver une dynamique dans les hameaux, ce terrain est desservi par le réseau d'eau et d'électricité. Un aménagement ne poserait nullement atteinte à la sauvegarde des espaces naturels.

-l'installation de jeunes entrepreneurs présente également un intérêt démographique tout aussi avéré pour la commune.

-le projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages,

-Il ne portera pas atteinte à la salubrité et la sécurité publiques,

DONNE un avis très favorable à l'installation d'une aire d'accueil camping-cars

Vote : 13 voix pour
0 Voix contre
0 abstention

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La commission de sécurité a donné un avis favorable pour les deux gîtes,
La signature pour la boulangerie a été faite vendredi 16 juin 2023, début du loyer 01/07/2023 à 1000€
La signature pour Berton s'est faite aujourd'hui,
Pour le pique-nique du 14 juillet 2023 la commune offre l'apéritif,
Rappelle la journée citoyenne est prévue le 16 septembre 2023

Procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2023
Prochaine réunion de conseil prévue le 20/07/2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00

Le Maire,
GAROT Marie-Françoise

La secrétaire de séance,
VUILLARD Jean-Thomas